

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 186

présenté par

Mme Abomangoli, Mme Amiot, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 22

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite supprimer cet article instaurant une zone franche globale nouvelle génération à Mayotte.

Le gouvernement prétend vouloir relancer une économie sinistrée en exemptant de taxes les entreprises. Or nous sommes opposés aux zones franches, un modèle qui favorise l'exploitation d'une main-d'œuvre sous-payée et incite les multinationales à transférer leurs productions d'un pays à l'autre, au gré des incitations fiscales. S'il ne s'agit pas ici d'attirer des investisseurs internationaux pour exporter mais plutôt de relancer l'économie locale, l'efficacité économique de ces zones au regard de leur coût fait débat. Le rapport interministériel « Les dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi dans les territoires » (Juillet 2020) de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Général des affaires sociales est extrêmement clair : « Les exonérations fiscales et sociales zonées n'ont pas démontré leur efficacité en matière de

création d'entreprises et d'emploi » alors que leur coût est estimé à 620 millions d'euros minimum, dont 179 millions d'exonérations de cotisations sociales.

De plus, cet article illustre encore une fois la politique de l'offre du gouvernement, destinée aux plus riches. Si le gouvernement n'a pas la volonté d'aligner immédiatement le salaire et les prestations sociales sur ceux de l'Hexagone, il n'a aucun mal à créer une Zone franche globale nouvelle génération pour les entreprises. L'augmentation du SMIC net sera ainsi compensée par une réduction généralisée des impôts pour les employeurs, au détriment des recettes de l'État.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à cet article.